



INTERVENTION DANS LES COMBLES FAUX-PLAFONDS EN PANNEAUX SANDWICH



Les industries agroalimentaires sont dotées de **combles techniques** permettant l'accès aux différents réseaux alimentant l'usine. Ces combles sont rarement considérés comme des lieux de travail et les risques pour les salariés ou entreprises extérieures ne sont pas identifiés.

Ce sont pourtant des zones qui génèrent des risques particuliers :

CHUTES DE
HAUTEUR ET DE
PLAIN-PIED

POSTURES
CONTRAIGNANTES

TRAVAIL ISOLÉ

COACTIVITÉS
ENTRE
PLUSIEURS
ENTREPRISES

Récits d'accidents :

« Pour déplacer un groupe froid, un **intérimaire d'une entreprise sous-traitante** est intervenu dans les combles. Le poseur était intervenu précédemment pour découper une plaque de faux plafond, en poser une autre sans la fixer. L'intérimaire a marché sur la plaque et a chuté de 4m, causant de **multiples fractures**. »

« En passant des câbles dans les combles, un apprenti du **service maintenance** a fait une chute de plusieurs mètres au travers d'un faux plafond circulaire. Il a subi des **contusions sévères**. »

« **Un des salariés d'une entreprise sous-traitante** a eu un **malaise cardiaque**, dans les combles, lors d'une opération de passages de câbles et de raccordements d'électrovannes. Cette activité impliquait des postures contraignantes et des efforts soutenus dans un espace contraint. »

SOMMAIRE

Vous concevez un nouveau bâtiment ?

Vous avez un projet d'achat de nouveaux équipements ?

Vous modifiez un poste de travail ?

Des entreprises extérieures interviennent ?

VOUS CONCEVEZ UN NOUVEAU BÂTIMENT ?

Agir en amont de la construction de vos locaux



DIAGNOSTIC

- Identifier les **zones de travail récurrentes**.
- Les aménager pour permettre **l'installation d'un plan de travail**.
- **Prévoir une zone de stockage** de matériels nécessaire à l'intervention.
- Prévoir un accès aux combles par un **escalier**.



IMPORTANCE DE L'ÉCLAIRAGE

- **Mettre en place un éclairage** (naturel - zénithal - et artificiel) permettant de cheminer en sécurité et d'effectuer les opérations de maintenance.
- Implanter les luminaires, en nombre suffisant, en tenant compte de l'activité de travail, de l'implantation des équipements et de leur accessibilité.



ACCESSIBILITÉ

- **Aménager des passages** au sein des combles avec suffisamment de hauteur pour que les salariés circulent debout.
- **Faciliter l'accessibilité des opérations d'entretiens et de maintenance** : en regroupant les lignes des différents fluides et énergies le long de passages aménagés (passerelles par exemple).



SÉCURISATION DES CHARGES

- **S'assurer que les plafonds** :
 - soient capables de supporter le poids des salariés et du matériel,
 - soient capables de supporter les surcharges d'entretien auxquels ils seront soumis (résistance propre du produit et conditions d'appui aux extrémités de chacun des panneaux).⇒ **Comment ? en analysant la fiche technique du matériau.**
- **Indiquer la charge** maximum admissible en entrée de zone et à différents points stratégiques des combles.

3679

Service gratuit
➔ prix appel



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Bretagne

VOUS AVEZ UN PROJET D'ACHAT DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ?

Agir sur la conception des futurs équipements de travail implantés dans des combles

Futurs
équipements
de travail

Sécuriser les caillebotis-registres par un mode de fixation durable à la CTA (Centrale de Traitement d'Air).

Prévoir la consignation de toutes les énergies alimentant les équipements de travail lors des interventions.

S'assurer de l'état de conformité des équipements de travail selon [la directive 2006/42/CE](#).

VOUS MODIFIEZ UN POSTE DE TRAVAIL ?

Agir sur l'aménagement des situations de travail existantes



Identifier les pannes et les interventions récurrentes (par exemple : accès aux vannes).



Aménager des accès définitifs et/ou provisoires (par exemple : plaques de répartition des charges).



Intégrer les besoins en fonction

- des retours d'expérience des différents intervenants,
- de votre évaluation des risques,
- de l'analyse des risques réalisée lors de la rédaction des plans de prévention.



Indiquer la charge maximum admissible en entrée de zone et à différents points stratégiques des combles.



Adapter la charge des équipements de travail à la limite acceptable par les faux-plafonds.



Faciliter la circulation dans les combles existants (exemples : accès, marquage, éclairage...).

DES ENTREPRISES EXTÉRIURES INTERVIENNENT ?

Agir sur l'organisation des interventions d'entreprises extérieures



Coordonner et planifier les interventions d'entreprises extérieures.

- rédiger des plans de prévention basés sur l'identification, l'analyse des risques réels et la proposition de mesures de prévention adaptées aux différentes phases de travail.
[En savoir plus](#)
- interroger les salariés, s'intéresser au terrain, à la réalité du travail des intervenants.
En savoir plus sur [l'ergonomie au service de la prévention](#).

Rédiger des modes opératoires (MOP) en lien avec le Dossier de Maintenance des Locaux de Travail (DMLT) et le Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) ([voir page 4 du mode opératoire](#)).

Prévoir une mise en commun de ces modes opératoires et une visite préalable sur site avec les différents intervenants afin de préparer l'intervention.



PENSEZ À LA FORMATION ET À LA GESTION DES SECOURS EN COMBLES

Inscrivez le **travail en combles** dans votre liste de postes à risque

Identifiez les SST (**Sauveteurs Secouristes du Travail**) et les **moyens de secours** associés (exemple : défibrillateur)

[En savoir plus](#)

Organisez une formation renforcée à la sécurité pour vos salariés
[formation-prev.fr](#)

Formez les SST à l'intervention en combles avec mise en situation lors de la formation (exemple : simulation de l'évacuation d'un blessé)

RP124Ffiche_10/2022

3679

Service gratuit
➔ prix appel



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite & Santé au travail
Bretagne